

Le plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale 2013-2017

Passant principalement par une réforme du revenu de solidarité active dans les années 2008-2012, la politique de lutte contre la pauvreté a été conduite entre 2013 et 2017 dans le cadre du Plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, qui résultait d'une concertation inédite de l'ensemble des act.eur.trice.s des politiques de lutte contre l'exclusion et d'une impulsion politique conduite à un niveau interministériel.

Le plan résulte des conséquences de la crise de 2008

Aggravation taux pauvreté

En France métropolitaine, en 2012, 8,5 millions de personnes (13,9 % de la population) vivaient en dessous du seuil de pauvreté monétaire (987 € / mois). Le niveau de vie avait continué à baisser plus fortement pour les plus modestes (1er décile).

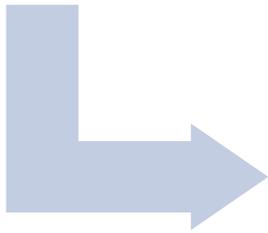
Dégradation situation des plus pauvres

La moitié des personnes pauvres vivaient avec moins de 784 € par mois, soit en euros constants, un niveau qui n'avait pas été aussi bas depuis 2006 (source : *Les niveaux de vie en 2012*, INSEE Première, 9 septembre 2014, n°1513).

Un plan national adopté le 21 janvier 2013 en Comité interministériel de lutte contre les Exclusions (CILE)

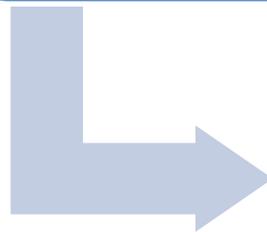
Une concertation élargie

- Etat, collectivités, associations, partenaires sociaux, chercheurs, personnes concernées



Une construction partagée

- 7 groupes de travail thématiques sous la présidence de personnalités qualifiées



Une déclinaison territoriale

- Coordination régionale
- Mise en œuvre départementale

Les enjeux du plan

5 grands principes

- Objectivité
- Non stigmatisation
- Juste droit
- Décloisonnement des politiques sociales
- Participation des personnes concernées

- + Accompagnement

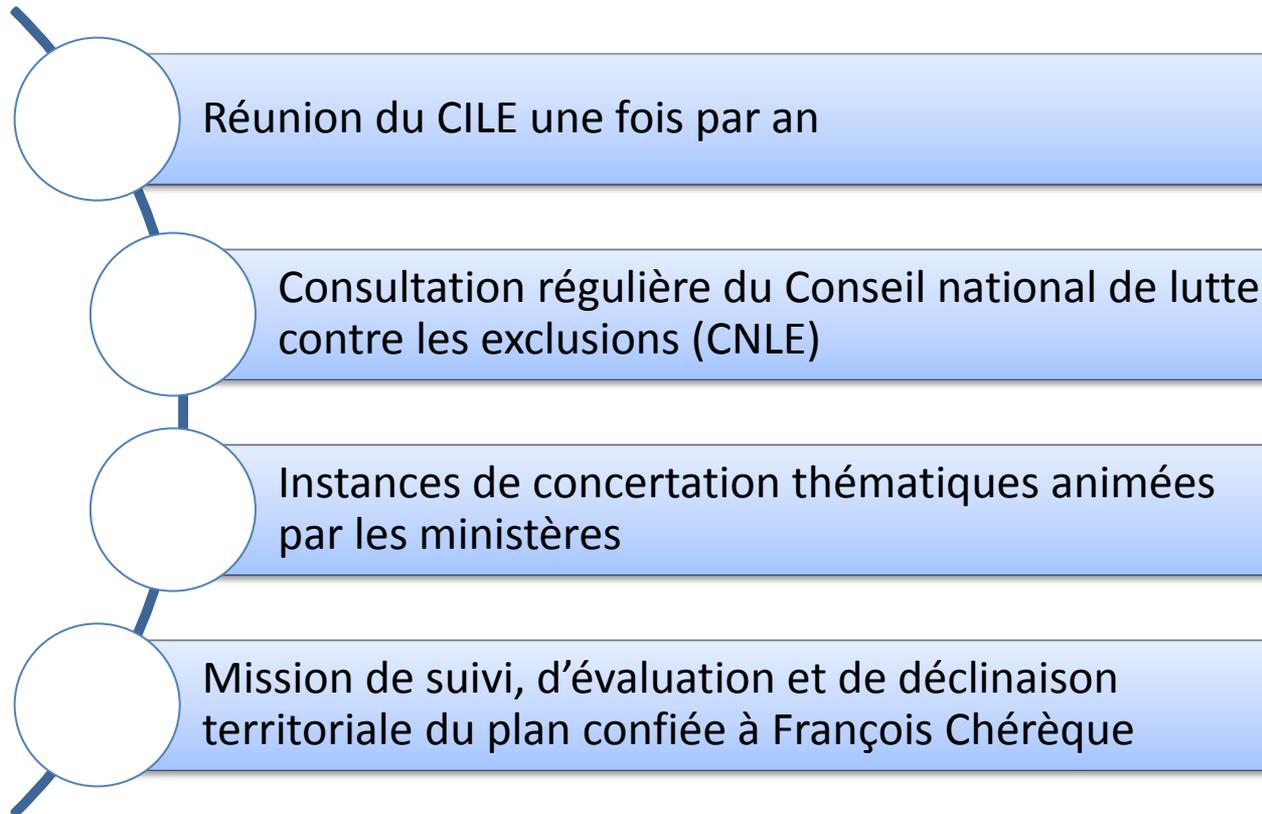
3 axes

- Réduire les inégalités et prévenir les ruptures
- Venir en aide et accompagner vers l'insertion
- Coordonner l'action sociale et valoriser ses acteurs.

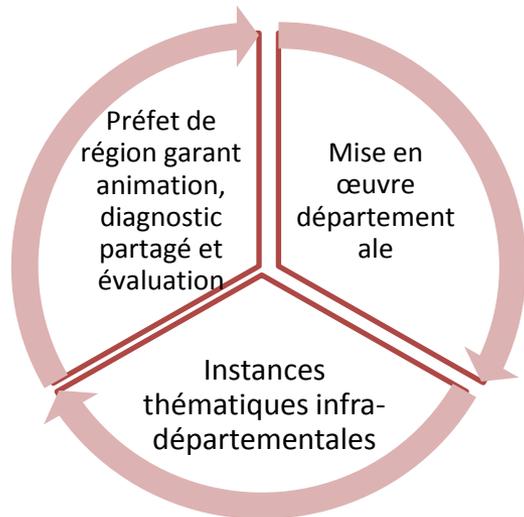
7 feuilles de route

- Accès aux droits et biens essentiels, minima sociaux
- Emploi, travail, formation
- Logement, hébergement
- Santé, accès aux soins
- Famille, enfance, réussite éducative
- Inclusion bancaire
- Gouvernance politiques de solidarité

Le pilotage du plan



Une feuille de route nationale avec une soixantaine d'actions et une territorialisation renforcée



Des actions expérimentales locales
(ex : points conseil budget,
territoires 0 chômeur)

Actions nationales dont le
déploiement s'exerce au niveau local
(ex : schémas)

Actions nationales dont la conception
et le pilotage s'exercent au niveau
national (ex : prime d'activité)

Les acquis du Plan

Des mesures effectives :

garantie jeunes, prime d'activité, revalorisation des prestations, protection maladie universelle, domiciliation, augmentation des places d'hébergement, rendez-vous des droits.....

- Remettre la lutte contre la pauvreté parmi les priorités de l'Etat au niveau national et en région
- Renforcer les démarches de diagnostic, de planification et de suivi des actions et les partenariats au niveau régional
- Consacrer la place des expérimentations et de l'innovation sociale
- Changer le regard sur la pauvreté et sortir de l'invisibilité les personnes en situation d'exclusion
- Renforcer la participation des personnes concernées à l'élaboration des politiques publiques

Les acquis du plan / territorialisation

- La **territorialisation du plan pauvreté** est un levier puissant pour renforcer l'efficacité des politiques publiques en décroissant les acteurs et en assurant les synergies nécessaires. Elle se traduit par :
 - La mise en œuvre locale des mesures du Plan pauvreté et la conduite d'expérimentations et le soutien à l'innovation sociale
 - La préoccupation constante de la continuité des parcours, pour prévenir les ruptures (coordination des institutions et des professionnels, premier accueil social, expérimentation du référent de parcours)
- L'évaluation est une **préoccupation partagée des territoires** : les 2/3 des régions ont identifié les modalités d'évaluation du plan pluriannuel et la majorité ont défini des indicateurs de suivi spécifiques aux actions déclinées localement. L'évaluation se met en œuvre dans le cadre de conventions locales avec l'INSEE, ou en l'absence de convention dans le cadre d'outils d'observation sociale assortis d'indicateurs spécifiques. Dans certaines régions, l'observation sociale et la formalisation d'indicateurs sont des priorités régionales.

Les limites du Plan

Visibilité du plan à améliorer du fait de sa complexité : nombre de mesures (une soixantaine) et articulation avec les autres politiques publiques

Adhésion variable des collectivités territoriales et notamment les départements selon les territoires

Dimension territoriale à renforcer : quartiers prioritaires de la politique de la ville, zones péri-urbaines, territoires ruraux, Outre-Mer

Evaluation du plan à renforcer au niveau national et territorial : périodicité des indicateurs, multiplicité des enquêtes, mise en cohérence des diagnostics territoriaux, de l'observation sociale et des données statistiques nationales et locales comme leviers de l'action publique